

DEC22214DAJ

Décision du 3 mars 2022 portant renouvellement du mandat de Mme Cécile JANET en qualité de Directrice des Affaires Juridiques (DAJ)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 29 mars 2018 portant nomination de Mme Cécile JANET en qualité de Directrice des Affaires Juridiques (DAJ) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2022, Mme Cécile JANET, Ingénieure de recherche hors classe, est renouvelée dans ses fonctions de Directrice des Affaires Juridiques (DAJ) pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

A compter du 1^{er} avril 2022, Mme Cécile JANET, Ingénieure de recherche hors classe, est nommée Directrice de l'unité UAR1448 DAJ – Direction Affaires Juridiques pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 3 mars 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

